



Ormesson s/Marne

## Collecte des déchets ménagers Du nouveau à compter du lundi 6 avril 2009 !

A partir du 6 avril prochain, un nouveau marché de collecte sera mis en place. C'est la société ISS Environnement qui collectera désormais vos déchets !

Avec ce nouveau prestataire, plusieurs changements vont se produire.

✓ le passage en collecte biflux c'est-à-dire que les journaux-magazines seront collectés dans le bac jaune avec les emballages. Le bac bleu disparaît.

✓ Certains jours et heures de collecte vont changer.



**Retrouvez dans ce document tous les changements, les nouveaux jours de collecte, les consignes de tri...**

**Un numéro unique à votre service pour tous renseignements**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il y a toujours une personne pour répondre pendant ces plages horaires. En dehors de ces horaires, laissez vos noms et un numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.

**N° Vert 0 800 099 719**

Appel gratuit

**et toujours [contact@agglo-hautvaldemarne.fr](mailto:contact@agglo-hautvaldemarne.fr)**



# Les services complémentaires

## Deux déchetteries à votre disposition !



Deux déchetteries de la Communauté d'Agglomération sont à votre disposition à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie. Pratiques et fonctionnelles, vous pouvez y déposer vos déchets verts, vos encombrants, vos déchets toxiques, vos

gravats... sans attendre la collecte en porte-à-porte. Gratuite pour les habitants du Haut Val-de-Marne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, elles offrent un vrai service complémentaire des collectes à domicile. N'hésitez pas à les utiliser !

### Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

**Lundi - mercredi - jeudi - vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 9h30 à 12h et de  
13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à 12h30.**

Fermeture au public le mardi et les jours fériés

### La Queue-en-Brie

600 route de Brie

**Mardi - mercredi - jeudi - vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 9h30 à 12h et de  
13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à 12h30.**

Fermeture au public le lundi et les jours fériés



### Déchets acceptés

Encombrants

Déchets verts

Tout venant

Ferraille

Gravats

Verre

Journaux-magazines

Huiles minérales usagées

Déchets ménagers spéciaux  
(piles, batteries, peintures,

solvants, produits chimiques de laboratoire  
photos, radiographies, produits phytosanitaires,  
aérosols, acides, médicaments...)



### Déchets interdits

Déchets contenant de l'amiante

Ordures ménagères

Déchets des commerçants et artisans

Déchets industriels banals

Déchets industriels spéciaux

## La grande nouveauté ! Récupération des déchets électriques et électroniques !

Depuis 2008, la déchetterie de La Queue-en-Brie propose aux habitants un service de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques, les D3E. Récupérés, ils sont acheminés vers des centres de retraitement pour y être débarassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement avant d'être valorisés sous forme de matière première recyclée ou d'énergie.

**Plus qu'un nouveau geste de tri, c'est un pas supplémentaire dans la gestion durable de nos déchets. Un enjeu qui nous concerne tous !**

## Attention, il est interdit de brûler ses déchets !

Attention, il est interdit de brûler ses déchets !  
On peut faire du feu dans sa cheminée mais pas dans son jardin ! Selon l'arrêté préfectoral n°85-515 du 26 février 1985 fixant les dispositions du règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne, «le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit». Cette interdiction s'applique en particulier aux déchets de jardin et au bois résultant de la coupe des arbres.



# Le tri, comment?

## Types de déchets

## Consignes de tri

### Les emballages et les journaux magazines



Bouteilles et flacons en plastique  
Boîtes en carton, petits cartons et briques alimentaires  
Aérosols, boîtes et bidons métalliques, canettes

Journaux, magazines, publicités...



**Ne pas présenter dans le bac jaune** les déchets ménagers ordinaires et les emballages de produits dangereux ou irritants, les papiers de bureau (listings, classeurs, cahiers, agendas...) et les livres.

### Les déchets ordinaires



Les ordures ménagères courantes non recyclables



**A présenter dans le bac bordeaux**

### Le verre



Bocaux, bouteilles, pots de confiture...



**Ne pas présenter dans le bac vert** les bouteilles en plastique, les capsules métalliques, les bouchons, les ampoules, les miroirs, les vitres, la porcelaine...

### Les déchets verts

Déchets végétaux, tontes des pelouses, branchages, rameaux...



**A présenter dans des sacs ouverts** ou en fagots ficelés de 1,20 m de long, 25 kg maximum et de 10 cm de diamètre maximum, **sans fil de fer**

### Les encombrants

Déchets des ménages lourds et encombrants : appareils ménagers, mobilier, déchets du bricolage familial...



**A présenter sur le trottoir ou à déposer en déchetterie**  
Sont exclus les gravats, les pièces automobiles ou les déchets professionnels

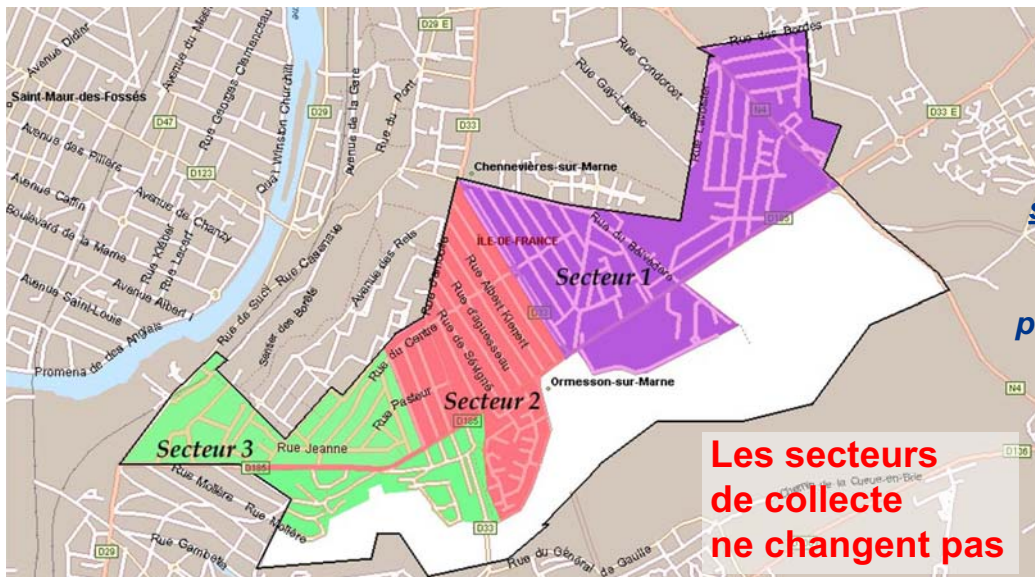
### Les déchets ménagers spéciaux

Acides aérosols, cosmétiques, huiles de vidange et végétale, mercure, peinture, colle, ampoules, solvants, radiographies, tubes fluo...



**Service réservé aux particuliers ou à déposer en déchetterie**  
Les professionnels doivent faire appel à une entreprise spécialisée. Dépôt interdit sur la voie publique. Sont exclus les pneus.

## A partir du lundi 6 avril 2009, voici les nouveaux jours et heures de collecte



**Rappel :**  
**seul le 1er mai**  
**est jour férié**  
**chômé,**  
**pas de collectes**  
**ce jour là**

### En rouge, ce qui change...

Type de déchets	Jours de collecte	Horaires des collectes
Les déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères)	secteur 1 : lundi et jeudi secteur 2 : mardi et vendredi secteur 3 : mercredi et samedi	<b>6h30-14h</b>
Les emballages et les journaux magazines (passage en biflux)	secteur 1 : jeudi secteur 2 : mercredi secteur 3 : mercredi	<b>6h30-14h</b>
Le verre	<b>lundi</b> pour les 3 secteurs	<b>7h-19h</b>
Les déchets verts	<b>mardi</b> pour les 3 secteurs	<b>7h-19h</b>

### Collecte des encombrants 1 fois par mois

**secteur 1 : le 4<sup>ème</sup> lundi du mois**  
**secteur 2 : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois**  
**secteur 3 : le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois**

### Collecte des déchets toxiques

- Marché - avenue Gal de Gaulle  
10h30-12h30 le 1<sup>er</sup> mercredi du mois
- Rue Daniel Casanova  
15h-17h le 1<sup>er</sup> vendredi du mois
- Marché - rue Branly  
10h30-12h30 le 1<sup>er</sup> vendredi du mois